

# Comment faire votre déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet

Le Rsa c'est le Revenu de solidarité active



## Sommaire

<b>Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur Internet.....</b>	<b>3</b>
Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur internet : ...	4
<b>Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur internet .....</b>	<b>5</b>
Je me connecte à Mon Compte .....	5
Je vérifie mon profil.....	7
<b>Je déclare mes ressources trimestrielles .....</b>	<b>9</b>
Je vérifie les ressources préremplies.....	10
Je modifie des ressources préremplies .....	11
Je déclare mes autres ressources trimestrielles .....	15
Je vérifie les informations .....	16
<b>Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources .....</b>	<b>17</b>

## Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur Internet

- Une **déclaration trimestrielle** est une déclaration à faire tous les 3 mois.
- Les **ressources** c'est l'argent que je gagne ou que je touche pour vivre, par exemple un salaire ou une indemnité de chômage. Les ressources s'appellent aussi **revenus**.
- Je fais bien attention de **déclarer mes ressources en « montant net social »**.  
Je trouve **le montant net social** sur mon bulletin de salaire, sur mon relevé de prestations ou sur le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).
- Je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources **RSA** même si je n'ai **pas de ressources**.

## Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur internet :

- Je dois avoir une **adresse mail**.  
Une adresse mail est une adresse informatique qui permet d'envoyer ou de recevoir du courrier sur mon ordinateur par internet.
- Je dois préparer mon **numéro de sécurité sociale** et mon mot de passe.

Mon numéro de sécurité sociale est écrit sur ma carte vitale.

Ce sont les 13 premiers chiffres sur ma carte vitale.



**Mon mot de passe** est le mot de passe que j'ai choisi quand j'ai créé mon compte sur le site caf.fr.

Mon mot de passe a :

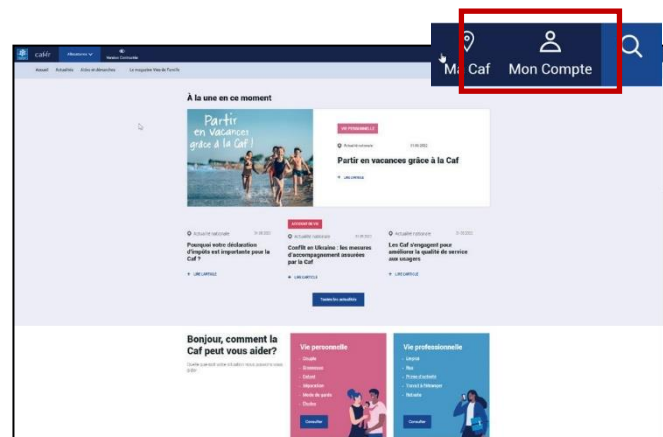
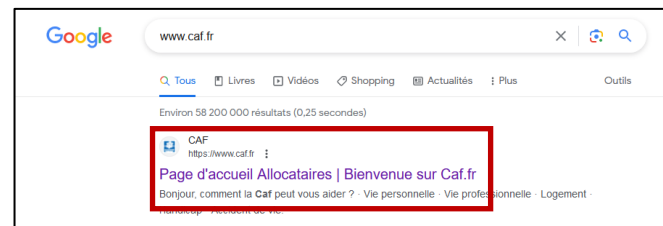
- au minimum 8 ou 10 caractères
- des majuscules, des minuscules et des chiffres uniquement
- Les informations que je saisis ne sont pas sauvegardées au fur et à mesure.

Je dois faire **toute ma déclaration** en une seule fois.

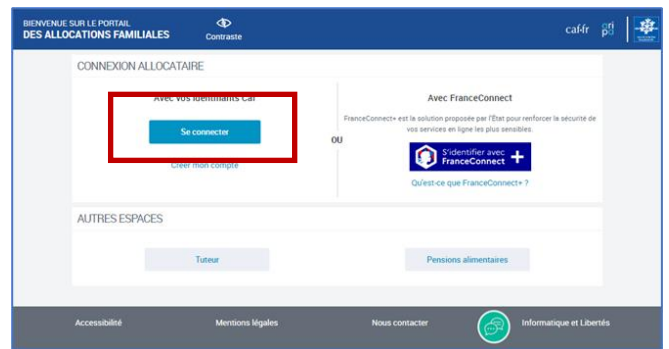
# Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources RSA sur internet

## Je me connecte à Mon Compte

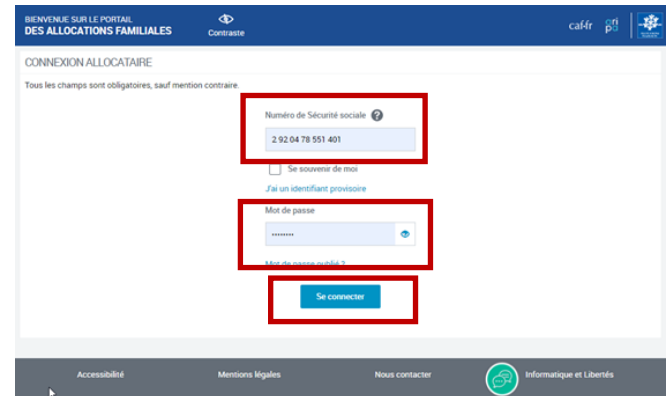
1. Je vais sur internet, par exemple sur [Google.fr](https://www.google.fr).
2. Je saisis [www.caf.fr](https://www.caf.fr) dans la barre de recherche. J'appuie sur la touche **Entrée**.
3. Je sélectionne le site de la **Caisse d'Allocations Familiales** dans la liste.
4. Je peux aussi saisir [www.caf.fr](https://www.caf.fr) dans la **barre d'adresse** de mon navigateur.
5. Je clique sur le bouton **Mon Compte**.



6. Je clique sur le bouton **Se connecter**



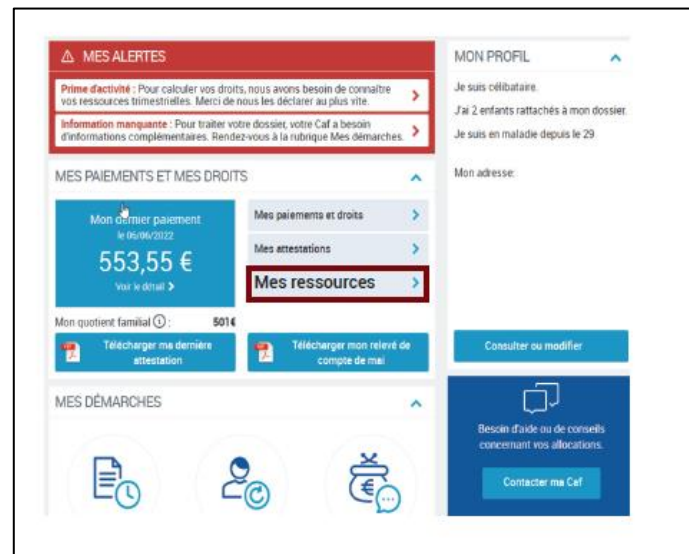
7. Je saisis **mon numéro de sécurité sociale**.



8. Je saisis **mon mot de passe**.  
Je fais attention aux majuscules et aux minuscules.

9. Je clique sur le bouton **Se connecter**.

10. La page d'accueil de Mon Compte s'affiche.

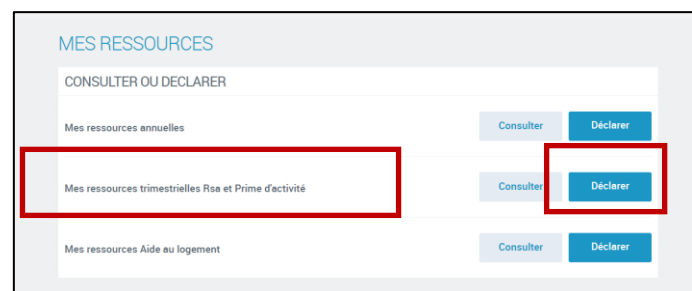


Une alerte s'affiche.

Je clique sur l'alerte ou

sur le lien **Mes ressources**.

11. Je vais sur la ligne **Mes ressources trimestrielles**  
Rsa et prime d'activité.



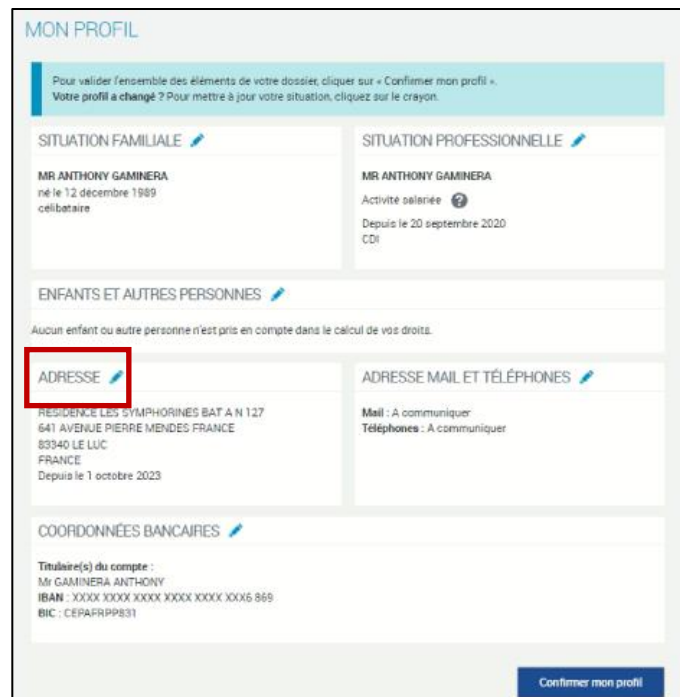
12. Je clique sur le bouton **Déclarer**.

## Je vérifie mon profil

1. Je clique sur le bouton **Commencer**.

2. Je vérifie les informations de mon profil.

3. Si des informations ont changé je clique sur **le stylo** pour les modifier.  
Par exemple :  
si j'ai changé d'adresse je clique sur le stylo à côté de **Adresse**.



4. Un message m'explique la démarche.  
Je clique sur **Commencer**.

5. Je peux saisir ma nouvelle adresse.  
Quand j'ai terminé je clique sur **Continuer**.



6. Les informations que j'ai saisies s'affichent.

On appelle cela un récapitulatif.

Si les modifications sont correctes je clique sur le bouton

**Confirmer mon profil.**

VOTRE NOUVELLE ADRESSE 

15 rue Pierre et Marie Curie  
35000 RENNES  
FRANCE

Date d'emménagement dans votre nouveau logement : 01/09/2024

**Confirmer mon profil**



## Je déclare mes ressources trimestrielles

Les ressources trimestrielles c'est l'argent :

- que mon employeur m'a versé
- ou que mon organisme m'a versé
- ou que j'ai reçu

pendant le trimestre,  
c'est-à-dire pendant 3 mois.

La CAF récupère certaines ressources directement auprès des impôts, de mon employeur, de France Travail...

Ces ressources sont déjà dans ma déclaration.

On dit qu'elles sont **préremplies**.

Je dois vérifier si les informations sont exactes.

Je dois regarder la ligne « **montant net social** »  
de mon bulletin de salaire ou de mon relevé de prestations  
ou sur le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

Je dois saisir les ressources manquantes.

Je dois saisir le **montant net social** des ressources manquantes.

## Je vérifie les ressources préremplies

1. Je lis les explications.

Je clique sur **Continuer**.

MES RESSOURCES PRÉ-REMPLIES

Cette démarche vous prendra entre 5 et 10 minutes.

Avant de commencer, vous avez besoin, pour Mars 2024, Avril 2024 et Mai 2024, des éléments suivants :

- Montant des revenus (salaires, indemnités journalières, indemnités de chômage, pensions...).

Certaines ressources sont récupérées automatiquement auprès des impôts, de votre employeur et des organismes (France Travail, Cnam...).

D'autres ressources ne sont pas disponibles, vous devez les déclarer.

Lors de votre déclaration, vous devez vérifier, compléter et valider vos ressources.

En fin de démarche, vous aurez :

- Le récapitulatif des informations saisies.

Quitter Continuer

2. Je vérifie les ressources préremplies, en **montant net social** par exemple le salaire versé par mon employeur en mars, avril et mai.

3. Si les montants sont corrects je clique sur **Continuer**.

4. Si les montants ne sont pas corrects je clique sur **Vous constatez une erreur ?**

MES RESSOURCES PRÉ-REMPLIES

Les ressources sont affichées en montant net social. Elles ont été récupérées directement auprès de votre employeur ou de votre organisme verseur de prestation. Vous devez les vérifier et cliquer sur le bouton Continuer. En cas d'erreur(s), vous pouvez modifier les montants ou ajouter/supprimer une ressource, une pièce justificative vous sera demandée.

Attention : Toute modification donnera lieu à un contrôle. Cette page présente uniquement les revenus d'activité salariée et les revenus de remplacement perçus en France.

SUEUR CLEMENT

Salaires

Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024
2 921 €	2 921 €	2 921 €

Vous pouvez récupérer aucune des ressources suivantes :

- Chômage
- UJ mater pater adoption
- UJ mal et ATMP
- Rente et pension d'invalidité
- Pension retraite, reversion, AER, capital prévoyance versé par une assurance privée
- Allocation veuvage
- Rentes ATMP
- Revenus de stage et de formation Professionnelle

Vous constatez une erreur ?

Quitter Continuer

5. Je clique sur le bouton

**Signaler une erreur** qui apparaît.

Vous constatez une erreur ?

En cas d'erreur(s), cliquez sur le bouton "Signaler une erreur" afin de modifier, supprimer ou ajouter des ressources.

Signaler une erreur

## Je modifie des ressources préremplies

1. Je lis les explications.

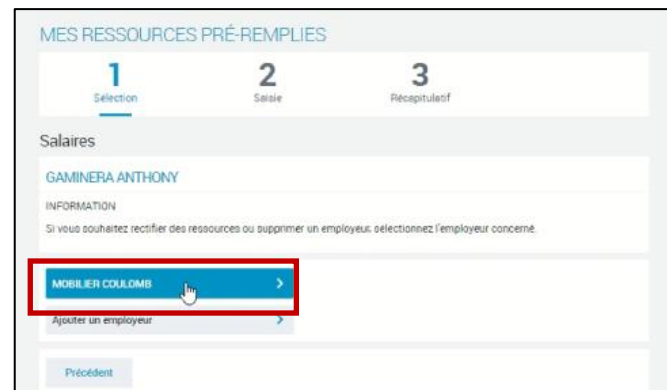
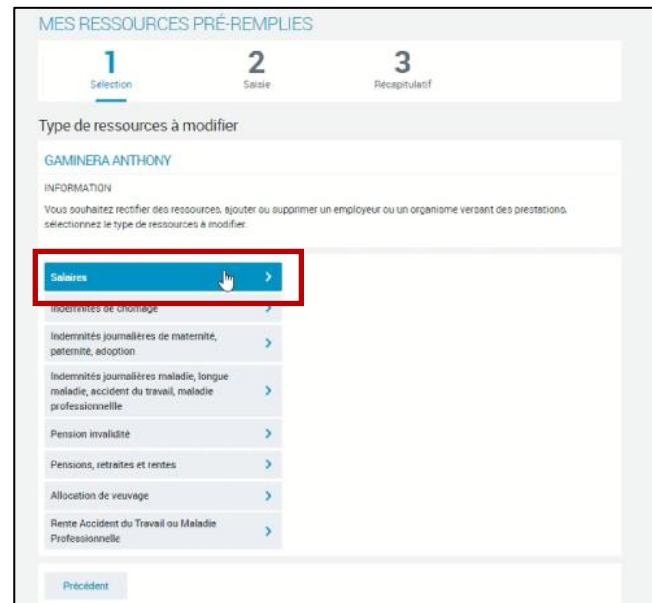
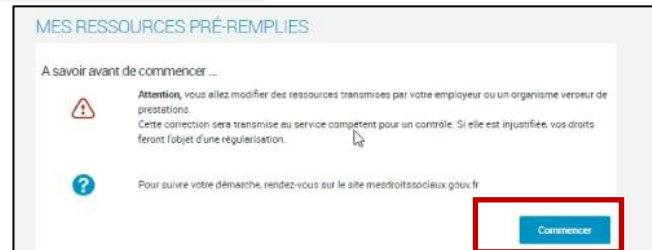
Je clique sur **Commencer**.

2. Je clique sur la ressource à modifier.

Par exemple mon  **salaire**.

3. Je sélectionne **mon employeur**.

Je peux aussi ajouter un nouvel employeur.



4. Je sélectionne le **montant** à modifier et je clique sur **Valider**.

MES RESSOURCES PRÉ-REMPLIES

1 Sélection 2 Saisie 3 Récapitulatif

Salaires

GAMINERA ANTHONY

INFORMATION

Vous allez signaler une erreur sur des salaires récupérés auprès de votre employeur. Les ressources que vous corrigerez doivent être saisies en montant net social. Pour chaque montant corrigé, vous devez joindre le bulletin de salaire correspondant.

MOBILIER COULOMB

SIRET : 83271578300011

Sélectionnez les mois que vous souhaitez modifier.

Mars 2024	1 794 €
Avril 2024	1 794 €
<b>Mai 2024</b>	<b>1 794 €</b>

Précédent Valider

5. Je saisis le nouveau **montant net social**.

6. Je dois ajouter mon bulletin de salaire.  
Je clique sur **Ajouter un document**.

MES RESSOURCES PRÉ-REMPLIES

1 Sélection 2 Saisie 3 Récapitulatif

Salaires

GAMINERA ANTHONY

INFORMATION

Vous allez signaler une erreur sur des salaires récupérés auprès de votre employeur. Les ressources que vous corrigerez doivent être saisies en montant net social. Pour chaque montant corrigé, vous devez joindre le bulletin de salaire correspondant.

MOBILIER COULOMB

SIRET : 83271578300011

MAI 2024

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Attention, le montant corrigé doit être saisi sans les centimes (sauf 123 pour 123,89 €).

Montant récupéré

1 794 €

Montant corrigé ?

1 974 €

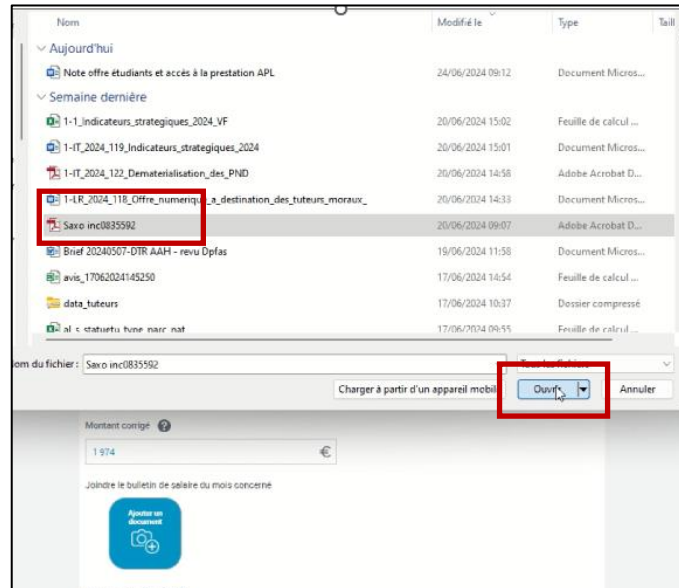
Joindre un bulletin de salaire du mois concerné

Ajouter un document

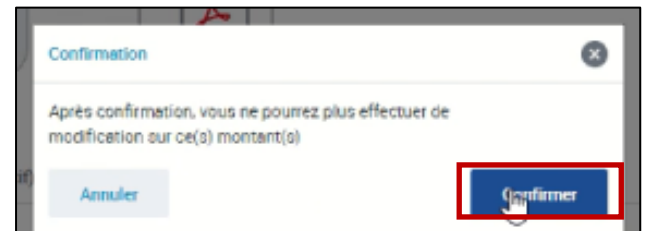
7. Je sélectionne mon bulletin de salaire sur mon ordinateur.

8. Je clique sur **Ouvrir**.

9. Le fichier est ajouté.



10. Si ma modification est correcte je clique sur **Confirmer**.

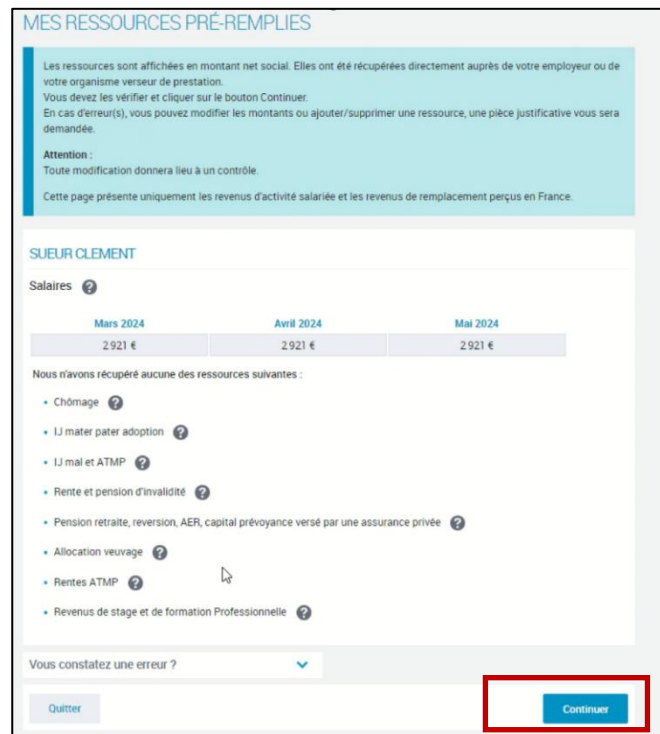


11. **Le récapitulatif** de mes modifications s'affiche.

Je clique sur **Continuer**.

12. L'écran de ressources préremplies s'affiche de nouveau.

Je clique sur **Continuer**.



### 13. Si je suis en couple,

je vérifie les ressources préremplies  
de mon conjoint :

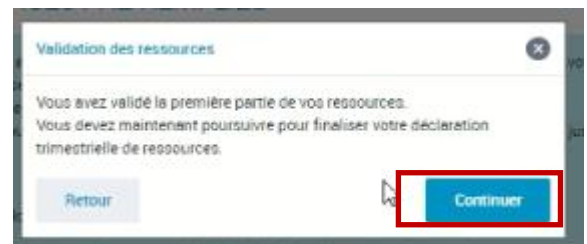
je vais à l'étape 2 en haut de la page 10.

Je vérifie les ressources préremplies.

Je fais les modifications si nécessaire.

### 14. Je lis les instructions

puis je clique sur **Continuer**.



## Je déclare mes autres ressources trimestrielles

1. Je sélectionne les **autres ressources** que je reçois, par exemple une pension alimentaire.

2. Je clique sur **Continuer**.

3. Je saisis les montants pour chaque mois.  
Je clique sur **Continuer**.

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

ANTHONY GAMINERA

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Ressources à déclarer

Votre déclaration concerne les mois suivants :

- mars 2024
- avril 2024
- mai 2024

Les ressources cochées et griséées sont déjà connues.

Si vous avez d'autres ressources à déclarer, cocher la case correspondante. Sinon cliquer sur "Continuer".

Salaires (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) ?

Pensions alimentaires reçues ?

Prestations de l'organisme étranger

Quitter Continuer

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

ANTHONY GAMINERA

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Il s'agit des ressources perçues en France ou à l'étranger, même non imposables en France.  
Les ressources à déclarer correspondent au mois où elles sont perçues (ex. si la pension alimentaire est versée le 4 avril, elle doit être déclarée pour le mois d'avril).  
Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMVA.  
Le montant est à déclarer sans les centimes (pour 123,89, saisir 123).

Ressources à déclarer

Pensions alimentaires reçues ?

Montant mars 2024 45 €

Montant avril 2024 150 €

Montant mai 2024 150 €

Précédent Quitter Continuer

## Je vérifie les informations

1. Je vérifie les informations sur le récapitulatif.  
Je peux cliquer sur **Quitter** si les informations ne sont pas correctes.  
**Attention** : mes modification ne sont pas sauvegardées.

2. Si les informations sont correctes je clique sur **Valider**.

3. **Si je suis en couple**, je vérifie les ressources préremplies de mon conjoint :  
je vais à l'étape 1 de la page 13.  
Je saisis les autres ressources de mon conjoint.

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RECAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquez sur « Valider ».  
Pour modifier votre saisie, cliquez sur le [icône crayon].  
Pour abandonner, cliquez sur « Quitter ».

ANTHONY GAMINERA

RESSOURCES RÉCUPÉRÉES

Salaires (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) :

mars 2024 : 1 794 €  
avril 2024 : 1 794 €  
mai 2024 : 1 974 €

RESSOURCES DÉCLARÉES [icône crayon]

Pensions alimentaires reçues :

mars 2024 : 45 €  
avril 2024 : 150 €  
mai 2024 : 150 €

Précédent Quitter Valider



# Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources

1. J'arrive à la dernière étape de la déclaration.
2. Je peux télécharger ma déclaration.  
Je clique sur le lien **recapDTR.pdf**.
3. Je peux quitter la déclaration de ressources.  
Je clique sur le bouton **Revenir à mon profil**.

The screenshot shows the final step of the 'DECLARATION TRIMESTRIELLE RSA' process. At the top, there are four numbered steps: 1 ACCES, 2 SAISIE, 3 RECAPITULATIF, and 4 FIN (highlighted with a blue underline). Below the steps, a message states 'Votre déclaration a bien été enregistrée'. It provides estimated amounts: 'Le montant du RSA est estimé à : 480.75 € / mois' and 'Le montant de la Prime d'activité est estimé à : 47.75 € / mois'. A section titled 'Vous pouvez télécharger dès maintenant :' lists 'Récapitulatif de votre déclaration de ressources trimestrielles' with a red-bordered button labeled 'RecapDTR.pdf'. At the bottom right, there is a blue button labeled 'Revenir à Mon Profil' with a red border.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)  
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité ([www.capacite.net](http://www.capacite.net)) pour la relecture et la validation du document.